

Département de la Sarthe
Canton de Loué

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal
18 février 2021

Convocation :
12 février 2021

Affichage :
12 février 2021

Conseillers :
- en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni :

- légalement convoqué par M. Killian Trucas, maire,
- à la mairie,
- sous la présidence de M. Killian Trucas.

Présents :

M. Killian Trucas	Mme Marie-Line Le Pallec	Mme Claire Pasquier
Mme Linda Goisbault	Mme Anaïs Rousseau	Mme Laurence Dunand
Mme Lucie Pousset	M. Cédric Dufourd	Mme Martine Faroy-Fontenas
M. Guénolé Legagneux	M. Anthony Bolival	M. Dimitri Bessière
M. Jérôme Renou		Mme Élisabeth Giordano

Absents excusés :

Mme Lydie Meroth, donne pouvoir à M. Dimitri Bessière

Secrétaire de séance : Mme Lucie Pousset

Ordre du jour :

1. Déclaration d'état d'abandon manifeste de terrain
2. Budget 2021
3. Partenariat Concordia
4. Demandes de subventions
5. Questions diverses

Approbation du CR du 14 janvier 2021

Désignation d'un secrétaire : Mme Lucie Pousset

1. Déclaration d'état d'abandon manifeste de terrain

Le maire rappelle la procédure d'abandon engagée,

→ Concernant un terrain, cadastré **section 0D, n°0336**, sans occupant et non entretenu.

Le terrain est situé en agglomération (route du Mans, dans le cœur de bourg).

L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante : végétation abondante, dense et anarchique, régulièrement coupée à la charge de la commune pour la partie qui dépasse sur la voie publique.

→ La recherche du propriétaire a conduit à identifier l'appartenance en indivision (3 propriétaires).

Le PV provisoire a été établi le 16 octobre 2020, indiquant :

- La nature des désordres affectant le bien,
- Les travaux nécessaires pour mettre fin à ces désordres : débroussailler le terrain, en évacuer les déchets verts et autres déchets enfouis sous cette végétation.

Le PV provisoire a été affiché du 16 octobre 2020 au 2 février 2021, sur les lieux concernés et à la mairie.

Il a été inséré dans 2 journaux.

Il a été notifié aux propriétaires par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le courrier de notification comprenait l'intégralité des articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du CGCT.

→ Le PV définitif a été établi le 2 février 2021, constatant l'état d'abandon manifeste de la parcelle, aucune suite n'ayant été donnée par les propriétaires au PV provisoire.

Le PV définitif a été affiché le 2 février 2021, sur les lieux concernés et à la mairie.

Il a été notifié aux propriétaires par courrier recommandé avec accusé de réception.

Le conseil municipal est saisi par le maire, afin de déclarer cette parcelle en état d'abandon manifeste.

Après en avoir débattu et délibéré le conseil municipal décide :

- De déclarer la parcelle D0336, située route du Mans à Mézières-sous-Lavardin, en état d'abandon manifeste,
- D'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune, en vue d'une opération d'aménagement d'intérêt collectif.

L'opération consiste en la création d'un jardin/parc communal et en la poursuite de l'aménagement du parking central.

Vu cette délibération déclarant l'état d'abandon manifeste de la parcelle D0336,

Le maire doit constituer un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, qui est mis à la disposition du public, pendant une durée minimale d'un mois, appelé à formuler ses observations dans des conditions précisées par la délibération du conseil municipal.

Le maire présente le contenu du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique, contenant l'évaluation sommaire de son coût.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur les conditions de mise à disposition pour observation, de ce dossier au public.

Après en avoir débattu et délibéré le conseil municipal décide :

Que le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique de la parcelle D0336, ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, est mis à la disposition du public appelé à formuler ses observations, selon les conditions suivantes :

- Durant la période du 23 février au 11 avril 2021,
- À la mairie, aux horaires d'ouverture habituels,
- Le samedi 20 mars et le dimanche 11 avril, de 9h à 12h à la mairie,
- En format papier, et en format numérique sur simple demande,
- Les observations sont formulées sur un livret papier créé à cet effet, associé au dossier en mairie, ou par mail à l'adresse mairie.mezieres274@orange.fr
- L'information de cette mise à disposition/consultation est assurée par l'affichage devant la mairie, sur les lieux concernés par la procédure ; par publication sur l'application « Intra-muros », sur le réseau « Facebook » et dans la presse locale via le service « infolocale ».

2. Budget 2021

Une présentation est effectuée, relative :

- Au principe budgétaire et son application au budget communal 2021,
- À la chronologie de création : réunions d'orientation budgétaire / retranscription dans la maquette / révision-transmission de montants par la trésorerie / vote par le conseil.

Au vu de plusieurs modifications restant à apporter, il est prévu de voter le budget ultérieurement, à priori courant mars.

3. Partenariat Concordia

Concordia est une association à but non lucratif, née en 1950 suite à la Seconde Guerre Mondiale d'une volonté de jeunes anglais·es, allemand·e·s et français·es de faire renaître les valeurs de tolérance et de paix à travers des chantiers internationaux de bénévoles...

Voir le site <https://www.concordia.fr/lassociation/qui-sommes-nous>

Un chantier international de bénévoles est organisé autour d'un projet d'utilité collective, en lien avec le patrimoine naturel ou bâti, ou en lien avec une action culturelle ou sociale. Il s'agit d'un partenariat entre Concordia et le Partenaire territorial (en l'occurrence la commune). Celui-ci doit participer pleinement à l'accueil du groupe et à la vie du chantier en favorisant l'intégration et les relations des bénévoles avec la population locale.

Au moins trois chantiers pourraient rentrer dans ce cadre à Mézières : le projet de maison des associations (au 3 route du Mans), la rénovation intérieure du four à pain et la réfection du mur du cimetière.

Au vu des différents enjeux communaux, la priorité 2021 est la maison des associations.

Pour ce chantier, Concordia a transmis une évaluation technique et un pré-projet (diffusés à tous les élus).

Objectif technique principal : rénovation des murs intérieurs.

Objectif secondaire : à définir, par exemple défrichage du jardin intérieur, collage des tommettes détachées, enduits, badigeons, nettoyage du plafond, autre.

La participation financière de la commune s'élève à 5 000 €, sur un coût total de 9 285 €.

À cette participation doit être ajoutée les frais d'accueil (mise à disposition d'une salle commune, sanitaires, couverts, etc.) et l'achat des matériaux et matériels (chaux et sable, équipements de protection individuelle, outillage, etc.). À noter que l'appel au prêt de matériel peut être lancé auprès de la population. Dans ce cas il est inventorié et vérifié avant restitution.

Suite à des interrogations des élus, Concordia sera sollicitée pour avoir plus de précisions sur les modalités de participation de bénévoles locaux (faut-il une participation financière comme pour les extérieurs, pour quelle durée minimum, combien de temps à l'avance faut-il se positionner, etc.)

Après en avoir débattu et délibéré le conseil municipal :

- Valide le partenariat avec l'association Concordia, pour le projet relatif à la maison des associations,
- Autorise le maire à signer tout document en lien avec ce partenariat et projet.

4. Demandes de subvention

Les plans de financements envisageables sont présentés, en vue de solliciter et optimiser les subventions potentielles de l'État (DETR, DSIL, etc.), de la région (2 programmes éligibles) et du département (plan de relance).

Au vu des différentes projections, il apparaît nécessaire d'ajouter un projet subventionnable, à débiter en 2021. Les 5 projets concernés par les différentes demandes seraient ainsi :

1. « Création d'une maison des associations - ludothèque »
2. « Réfection de façades du site scolaire »
3. « Réaménagements/chaudière de la mairie »
4. « Création d'un hangar communal »
5. « Clôture de l'école »

Un rendez-vous à la sous-préfecture, le 24 février, devrait permettre d'obtenir les dernières précisions concernant l'éligibilité de certaines dépenses notamment. L'échéance de dépôt des demandes de DETR/DSIL est fixée au 28 février.

Un prochain conseil est donc fixé au 24 février au soir, pour arrêter ces plans de financement et demandes de subvention.

5. Questions diverses.

- En amont d'un vote ultérieur, qui doit intervenir après le 31 mars, l'avis des élus est sollicité sur l'évolution de la taxation 2021 (notamment taxe foncier bâti) : les élus ne souhaitent pas de modification (main levée).
- M. D demande la plantation d'une haie (brise vent, brise vue) en raison des éoliennes visibles de son domicile.
Après discussion, il apparaît que la plantation de cette haie n'est pas du ressort de la commune.
Il convient que M. D en fasse la demande en premier lieu au propriétaire du terrain, qui peut solliciter une aide du département. Dimitri Bessière se charge d'en informer M. D.

- M. F (route du Mans) souhaiterait changer un conduit de regard d'eau pluvial par un plus grand, afin de ne plus être inondé lors de pluies abondantes.
Il demande qui en a la charge (le département, la commune, riverain ?) : à voir sur place. A noter que des travaux sont déjà envisagés de l'autre côté de la route, visant cet objectif.
- M. P (route de Conlie) demande le déplacement du panneau de sortie de commune pour agrandir la zone « agglomération », suite à un accident survenu dans la nuit devant chez lui (un véhicule encastré dans son mur). Après discussion, il apparaît que la solution de déplacer le panneau ne réduirait pas la vitesse, et aurait d'autres conséquences dommageables. Une réponse défavorable sera donnée.

Date prochain conseil (à priori) : le 24 février à 20h à la mairie.

Fin du conseil à 22h40

Le maire, Killian Trucas

Les membres du conseil municipal

Mme Linda Goisbault

M. Anthony Bolival,

Mme Lucie Pousset
secrétaire de séance,

Mme Lydie Meroth

M. Guénoles Legagneux,

Mme Claire Pasquier

M. Jérôme Renou

Mme Laurence Dunand

Mme Marie-Line Le Pallec

Mme Martine Faroy-Fontenas

Mme Anaïs Rousseau

M. Dimitri Bessière

M. Cédric Dufourd

Mme Élisabeth Giordano